



PROCEDURE DE DELIVRANCE DES LICENCES

- 1.** Le Club Télécharge et Complète le « BON DE COMMANDE »,
via le site de la Ligue
- 2.** Le Club envoie le « Bon de Commande » rempli
obligatoirement par mail à l'adresse « comptabilite@lrf.re ».
Le Bon de Commande des licences doit obligatoirement être
accompagné de leur paiement :
 - Débit du Compte Club créditeur
 - Virement bancaire
 - Espèces (jusqu'à 1000 € maximum) au Siège de la Ligue ou à
l'Antenne Sud
- 3.** Le club enregistre ses demandes de licences via Footclub.
- 4.** En cas d'absence de paiement, les licences ne seront ni validées,
ni éditées, et les joueurs ne seront pas qualifiés.

Seul le nombre de licences figurant sur le « Bon de Commande », envoyé les Lundi, Mardi et Mercredi, pourra être récupéré le Vendredi de la même semaine soit au Siège de la Ligue à Saint-Denis ou à l'Antenne Sud à Saint-Pierre.